

**Délibération N° 2026-03-03-DGS**

Election des adjoint.e.s au Maire

**Département du Val-de-Marne**

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

Le Conseil Municipal.....45

Membres en exercice .....45

Présent.e.s ou représenté.e.s

à la séance.....45

Absent.e.s .....0

**SÉANCE DU 21 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le **vingt et un**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **dix-sept mars**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

**ÉTAIENT PRÉSENT.E.S**

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. GUENICHE, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme NIAKHATE, M. LACHELACHE, Mme LELU, M. ORJEBIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MORA, Mme BOUHADA, M. FERNANDEZ, Mme BENZIANE, M. BERNIER-GRAVAT, Mme MICHEL, M. BATTAL, Mme NAIT-BAHLOUL, M. MALLERIN, Mme FARNOUX, M. CHEVALLIER, Mme MUTARELLO, Mme AVOGNON-ZONON, M. DAMIANI, M. KEITA, Mme GARNIER, M. DERAAOUI, Mme BARBAY, Mme TRANCART, Mme SAINT-GAL, M. MOLINER, M. AMMOUCHE, M. OSIPA, M. KHEDIM, Mme LAUSSEL, M. JAMES, Mme CAZALS, M. TARGUI, Mme LAROQUE, M. COVIAUX, Mme DERFOUFI, M. FEBRARO, Mme SENKUS, M. HERNANDEZ, Mme MAUPIN

**EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S**

**ABSENT.E.S**

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**Monsieur Quentin BERNIER-GRAVAT** ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

## **LE CONSEIL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-1, L. 2122-7-2 et L. 2122-10 ;

**VU** la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et introduisant la parité renforcée au sein des exécutifs communaux de plus de 1000 habitants ;

**VU** le Décret du Ministre de l'intérieur n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2026/00117 fixant le nombre de conseillers municipaux et communautaires à élire lors des élections des 15 et 22 mars 2026 ;

**VU** le procès-verbal du recensement des votes relatifs à l'élection des conseillers municipaux à l'issue du 1<sup>er</sup> tour de scrutin du dimanche 15 mars 2026 ;

**VU** le procès-verbal établi lors de cette séance d'installation en date du 21 mars 2026 ;

**VU** la délibération 2026-03-02-DGS fixant le nombre d'adjoint.e.s au Maire ;

**CONSIDERANT** que les nouveaux conseillers municipaux ont été installés dans leurs fonctions lors de la présente séance en date du 21 mars 2026, à la suite dudit scrutin municipal ;

**CONSIDERANT** que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoint.e.s sont élu.e.s parmi les membres du conseil municipal au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel ;

**CONSIDERANT** que l'ordre des adjoint.e.s sur la liste donne l'ordre du tableau, tel qu'il résulte de l'article L.2121-1 du code précité qui indique que celui-ci est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L.2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoint.e.s élu.e.s sur la même liste, par l'ordre de présentation sur la liste ;

**CONSIDERANT** que la liste des adjoint.e.s doit être composée alternativement d'un ou d'une candidate de chaque sexe.

**CONSIDERANT** les candidatures présentées dans la liste Fontenay nous rassemble et nous ressemble

**CONSIDERANT** le résultat du vote ;

Résultats :

Nombre de présents ou représentés : 45

Nombre de bulletins blanc ou nul : 10

Nombre de suffrages exprimés : 35

**Article 2 :** La présente délibération sera transmise au Préfet du Val-de-Marne, affichée sur les panneaux d l'hôtel de Ville et publiée sur le site internet de la Ville.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;
- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

**Jean-Philippe GAUTRAIS**

  


Transmission électronique en  
Préfecture du Val-de-Marne

le ..... 21 MARS 2026 .....

Publication

le ..... 21 MARS 2026 .....

Notification

le .....

Certifié exécutoire

Le Maire,

  


Le secrétaire de séance,



Ont obtenu :

La liste Fontenay nous ressemble et nous rassemble : **35 voix**

## **SONT ELU.E.S**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste des adjoint.e.s est la suivante :

1 <sup>er</sup> adjointe au Maire	Madame Anne KLOPP
2 <sup>nd</sup> adjoint au Maire	Monsieur Joeffrey GUENICHE
3 <sup>ème</sup> adjointe au Maire	Madame Delphine FENASSE
4 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	Monsieur Louis-Mohamed SEYE
5 <sup>ème</sup> adjointe au Maire	Madame Sokona NIAKHATE
6 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	Monsieur Nassim LACHELACHE
7 <sup>ème</sup> adjointe au Maire	Madame May BOUHADA
8 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	Monsieur Vianney ORJEBIN
9 <sup>ème</sup> adjointe au Maire	Madame Anne-Marie MAFFRE BOUCLET
10 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	Monsieur Franck MORA
11 <sup>ème</sup> adjointe au Maire	Madame Fabienne BOUË- LELU
12 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ
13 <sup>ème</sup> adjointe au Maire	Madame Assia BENZIANE
14 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	Monsieur Quentin BERNIER-GRAVAT
15 <sup>ème</sup> adjointe au Maire	Madame Stéphanie MICHEL
16 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	Monsieur Vincent BATTAL
17 <sup>ème</sup> adjointe au Maire	Madame Assia NAIT-BAHLOUL